



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00720410-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 21 - Relations internationales - Attribution de subventions dans le cadre des Tandems Solidaires

Délibération n° 2023/007204

Relations internationales

Attribution de subventions dans le cadre des Tandems Solidaires

Rapporteur : Mme Sadia GHARET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	08/06/2023	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon a intégré en 2021 le dispositif des Tandems Solidaires, démarche d'Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM) coordonnée par les académies de Dijon, de Besançon et le réseau Bourgogne-Franche-Comté International, avec le soutien de plusieurs collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté.

Elle est saisie à ce titre de la demande de deux classes d'une école maternelle bisontine œuvrant pour favoriser l'ouverture au monde et l'engagement citoyen de ses élèves.

Parmi les Objectifs de Développement Durable, l'ODD 4 consacré à l'éducation, propose dans sa cible 4.7, de « *faire en sorte que d'ici 2030, tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable* ».

Les « Tandems Solidaires » sont un dispositif multi-acteurs coordonné par les académies de Dijon, de Besançon et le réseau Bourgogne-Franche-Comté International, avec le soutien de 8 collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté : la Région, les Départements du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort, les Villes de Dijon, Belfort, Nevers et Besançon.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'ouverture au monde des jeunes Franc-comtois et Bourguignons et leur engagement solidaire et citoyen par le biais de l'Education à la Citoyenneté Mondiale, au sein des établissements scolaires des deux académies.

L'enjeu est de sensibiliser les jeunes aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du développement et de leur donner les connaissances et la capacité de réfléchir nécessaires pour mieux comprendre le monde et ses complexités. A travers la constitution de binômes composés d'une association engagée dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale, du développement durable et/ou de l'éducation populaire et d'un groupe d'élèves (une classe entière, plusieurs classes, un club...) accompagné de son équipe éducative.

Le binôme classe et association s'engage à réaliser conjointement 3 séances minimum de travail en commun au cours de l'année scolaire, autour d'une ou plusieurs thématiques liées à l'activité de l'association et ce, en cohérence avec les programmes pédagogiques.

Pour mettre en place leur projet, les Tandems reçoivent un appui financier de 500 € pour faciliter l'achat de matériel ou la mise en œuvre d'activités avec l'association partenaire. Cette aide est versée par la collectivité de référence pour l'établissement.

Devant les enjeux importants de développer une citoyenneté active, la Ville de Besançon a souhaité accompagner les écoles maternelles et primaires dont elle a la charge dans cette démarche, en rejoignant elle aussi le dispositif des Tandems Solidaires.

L'école maternelle Condorcet a intégré ce dispositif en 2021, en constituant un Tandem avec une association bisontine sur le thème de la gestion des déchets et leur impact écologique au niveau mondial. Devant l'intérêt en termes d'apprentissage et d'implication des élèves et de leur famille, l'école a souhaité renouveler l'expérience en 2022 sur la problématique de l'eau, de sa gestion, de

son importance ici et à l'autre bout du monde. Cette année, c'est le thème de l'alimentation qui sera à la base du projet construit entre école et association.

Deux classes de l'école maternelle Condorcet, représentant 41 élèves de petite, moyenne et grande sections, s'engagent en effet cette année dans un Tandem avec l'association bisontine Myceliandre. Des connaissances en lien avec le vivant qui nous entoure mais aussi en lien avec des pays plus lointains seront acquises par la découverte du milieu des plantes, notamment à travers des activités impliquant la participation des élèves.

Le Comité de sélection des Tandems solidaires a validé ce projet et l'école a donc déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville. A noter que ce projet associera également les familles des élèves.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **500 € à chacune des classes** de l'école maternelle Condorcet, pour les aider à financer le projet pédagogique porté par leur Tandem Solidaire.

La dépense totale sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.048.6574.0022208.10069.

Mme Pascale BILLEREY (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole du Doubs, gestionnaire de l'établissement pour le projet de Tandems Solidaires mené par 2 classes de l'école maternelle Condorcet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

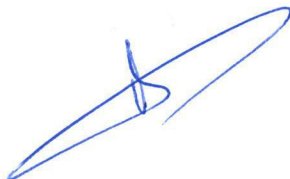
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT